



**Procès-verbal  
de l'Assemblée Communale de Pont-en-Ogoz  
du 22 mai 2014**

Présidence : M. Christophe Tornare, Syndic (Le Président)  
Secrétaire : Mme Laurence Rimaz  
Scrutateurs : M. Marc Nicolet (partie droite, 22 personnes)  
M. Olivier Moret (partie gauche, 21 personnes)  
Présents: 7 Conseillers communaux  
43 Citoyennes et citoyens avec droit de vote (Conseil communal inclus)  
1 Personne externe à la Commune (sans droit de vote)  
*Soit un total de 43 citoyens actifs*  
Lieu : Refuge de la Société de pêche – Avry-devant-Pont  
Excusé(e)s : 7 personnes

---

**Tractanda :**

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 11 décembre 2013  
*(ne sera pas lu car publié dans le bulletin communal et sur le site Internet communal <http://www.pont-en-ogoz.ch/fr/politique/assemblee/>)*
  2. Comptes de fonctionnement et d'investissements 2013
    - Lecture des comptes
    - Rapport de l'organe de révision
    - Approbation des comptes
  3. Informations du Conseil communal
  4. Divers.
- 

A 20h05, M. le Président ouvre l'Assemblée communale, il remercie la Société de pêche qui a accepté de mettre à disposition leur local étant donné les travaux de rénovation de la halle polyvalente (HAP) et souhaite la plus cordiale bienvenue aux personnes participantes. Il présente la nouvelle secrétaire communale, Mme Laurence Rimaz de Bulle nommée depuis le 1<sup>er</sup> mars 2014.

Il rappelle que cette Assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes, par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg no 19 du 9 mai 2014, par affichage au pilier public ainsi que par convocation en tout ménage.

Les 7 personnes excusées sont citées. Les scrutateurs sont nommés, il s'agit de M. Marc Nicolet pour la partie de droite (22) et M. Olivier Moret pour la partie de gauche (21).

Les débats sont enregistrés pour faciliter la rédaction du PV. Aucune demande préalable n'ayant été formulée, aucun enregistrement privé n'est autorisé.

M. le Président demande s'il y a des remarques ou des questions quant à l'ordre du jour. Celui-ci n'en suscitant aucune, ***il est approuvé tel quel.***

---

**Point 1**

***Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 11 décembre 2013***

M. Le Président demande s'il y a des questions par rapport à ce procès-verbal.

Comme il n'y en a pas, M. le Président demande à celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de l'Assemblée communale du 11 décembre 2013 de s'exprimer par main levée.

**Résultat du vote : Le procès-verbal du 11 décembre 2013 est accepté à l'unanimité.**

## **Point 2**

### **Comptes de fonctionnement et d'investissements 2013**

Les comptes de fonctionnement 2013 sont affichés à l'écran et lus point par point par M. Michel Grivel.

L'année 2013 se boucle avec un bénéfice de **Fr. 268'509.40**, avant amortissements supplémentaires comptabilisés de **Fr. 266'117.25**. Le total des charges 2012 (moins les imputations internes et les amortissements supplémentaires) est de **Fr. 6'220'000.00**, ce qui représente environ **Fr. 3'650.00** par habitant. Le bénéfice pour 2013 tel que présenté est de **Fr. 2'392.15**.

M. Grivel poursuit par la lecture des comptes d'investissements 2013 qui se soldent par un total de charges de **Fr. 699'251.00**, et un total de revenus de **Fr. 256'588.00**, soit un total d'investissement net payé en 2013 de **Fr. 462'983.00**. La liste des investissements terminés en 2013 est la suivante :

- 29 – Administration scolaire – Réfection place école Le Bry
  - Budget octroyé en 2012 : Fr. 80'000.00
  - Total des charges en 2013 : Fr. 70'937.90
  - Solde positif : Fr. 9'062.10
  
- 34 – Sports – Participation nouveau vestiaire FC Gumefens
  - Budget octroyé en 2012 : Fr. 250'000.00
  - Total des charges en 2013 : Fr. 250'000.00
  - Solde : Fr. 0.00
  
- 35 – Autres loisirs – Participation Sté de Pêche, WC publics
  - Budget octroyé en 2012 : Fr. 10'000.00
  - Total des charges en 2013 : Fr. 10'000.00
  - Solde : Fr. 0.00
  
- 62 – Routes communales – Achat véhicule hiver
  - Budget octroyé en 2013 : Fr. 90'000.00
  - Total des charges en 2013 : Fr. 90'000.00
  - Solde : Fr. 0.00
  
- 71 – Protection des eaux – Séparatif « Les Planchettes »
  - Budget octroyé en 2010 : Fr. 430'000.00
  - Total des charges sur 3 ans : Fr. 397'352.70
  - Solde positif : Fr. 32'647.30
  
- 83 – Tourisme – Aménagement sentier rives du lac, rallonge
  - Budget octroyé en 2012 : Fr. 66'713.00
  - Total des charges en 2013 : Fr. 66'713.00
  - Solde : Fr. 0.00

Comme il n'y a pas de question sur les investissements, M. Grivel poursuit par la lecture du bilan 2013.

M. le Président remercie M. Grivel pour la présentation des comptes. Afin de simplifier la compréhension de ces comptes, il explique que les comptes de fonctionnement sont comme l'argent du ménage de la commune et les comptes d'investissements, sont tout ce qui a fait l'objet d'une décision spéciale de l'Assemblée communale.

M. Claude Racine prend la parole et demande le pourcentage des personnes qui bénéficient de l'aide sociale par rapport au montant figurant dans les comptes. M. Grivel lui répond qu'à présent la Commune fait partie du Service social de la Gruyère, que c'est un pot commun et que le montant est calculé selon une clé de répartition par rapport au nombre d'habitant et du potentiel fiscal de la commune. Qu'il y ait 10 ou 30 personnes à l'aide sociale, le montant à la charge de la Commune ne change pas.

La parole est donnée à M. Pierre Broye, Président de la Commission financière. Avant de lire le rapport de l'organe de révision, M. Broye relève que les comptes ont toujours été bons depuis la fusion. Effectivement, années après années on peut présenter des amortissements supplémentaires qui sont le fruit du travail non seulement du Conseil communal actuel qui regarde les dépenses et gère les fonds et le patrimoine qui lui sont confiés avec rigueur, mais c'est grâce aussi aux conseillers communaux précédents et à toute l'administration et M. Broye demande de les remercier. Pour le bilan, ce qui est intéressant de constater, c'est que sur un total de 13 millions de francs, il y a 5,7 millions cumulés par la fortune et les réserves. C'est donc une bonne base de capital, avec des finances et des moyens solides, et avec des dettes qui sont nécessaires pour couvrir les placements. L'endettement montre que la situation économique est solide, ce qui permet de voir les investissements qui sont en cours de réalisation, par exemple la HAP, avec une certaine sérénité.

M. Broye rappelle que les comptes ont été révisés par l'organe de révision, la société Multifiduciaire Fribourg SA, qui a remis son rapport à la Commission financière, accompagné du formulaire officiel imposé par le Service des communes. Les comptes ont été analysés lors d'une séance avec la Commission financière et le Conseil communal qui a répondu à toutes les questions posées, aucun point n'est resté ouvert. Le bénéfice est de **Fr. 2'392.15** après comptabilisation d'amortissements supplémentaires pour Fr. 266'117.00.

M. Broye lit la prise de position complète de l'organe de révision étant donné que c'est la première année que Multifiduciaire a fonctionné en remplacement de Fiduconsult. Selon les articles 98d et 98e de la Loi sur les communes, il a été procédé à l'audit des comptes annuels, comptes de fonctionnement, d'investissement, bilan et annexe du bilan pour l'exercice. Selon l'appréciation de la fiduciaire, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013 sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux et recommande d'approuver les comptes annuels soumis.

Sur la base de toutes ces analyses et constatations, la Commission financière recommande également d'approuver les comptes 2013.

M. le Président remercie M. Broye et comme il n'y a pas de question, il invite les personnes présentes qui acceptent les comptes de fonctionnement et d'investissements 2013 à voter par main levée, en précisant que les membres du Conseil communal ne peuvent pas voter.

**Les comptes de fonctionnement et d'investissements 2013 sont acceptés à l'unanimité**

M. le Président tient encore à rappeler que le budget 2014 a été difficile à établir et que ce sera une année comptable charnière, compte tenue des nouvelles charges cantonales, soit un service de curatelle et des effets liés aux restrictions financières du Conseil d'Etat. Par conséquent, si les comptes 2014 seront moins bons, ce ne sera pas nécessairement lié à la halle polyvalente, mais surtout à ce surcoût de charges imposées par le Canton.

**Point 3**

**Informations du Conseil communal**

M. le Président présente 4 sujets qui n'ont pas été mentionnés dans le bulletin communal mais dont il voulait quand même faire part à l'assemblée.

**Rénovation HAP, état des travaux :**

Pour l'instant tout se passe bien, mis à part quelques petites surprises comme une conduite d'eau qui passait sous la halle et qu'il a fallu dévier. Le budget est à peu près tenu, pour le moment on est à fr. 200'000.00 en dessus mais tous les travaux n'ont pas encore attribué, soit environ 2,3 millions sur les 3,5 millions de prévus. Il reste des réserves confortables pour les aménagements intérieurs, notamment pour le mobilier, et comme les besoins ne seront apparemment pas aussi importants que ceux budgétisés, le cap devrait être maintenu.

Des photos de l'avancement des travaux défilent à l'écran, on voit que le sous-sol est fait et le rez est en cours.

M. Marc Nicolet prend la parole et remercie le Conseil communal d'avoir pris principalement du bois régional, y compris pour le lamellé-collé de la charpente.

M. le Président précise que le message de la population pour le choix du bois suisse a bien été reçu. Il explique qu'il n'a pas été possible de prendre le bois communal, mais du bois suisse quand même. La Commune vendra son propre bois en contrepartie.

Selon le planning, la HAP sera finie pour le printemps 2015, ce qui fait que la prochaine assemblée communale ne pourra pas encore y avoir lieu.

**Sentier du lac, accès piétons :**

L'investissement supplémentaire de fr. 63'000.00 qui avait été demandé par l'Association du Sentier du Lac, suite aux surcoûts, a été bouclé. Des financements et donateurs supplémentaires ont été trouvés et de ce fait il restait un montant d'environ fr. 8'000.00 à disposition, sur le budget attribué par les citoyens. Ce montant a servi à faire des petits aménagements complémentaires, notamment la place en gravier à côté du bâtiment de la Société de pêche, d'autres places d'évitement et des escaliers qui avaient besoin d'être refaits. Il y a eu passablement de demandes pour que le sentier soit partiellement pour les piétons, pour les vélos, les chevaux ou autres, mais il a été décidé par l'Association qui regroupe toutes les communes autour du lac, de maintenir ce sentier exclusivement avec un accès piéton. Il est clair que lorsque le chemin passe par des routes carrossables et autorisées aux véhicules il n'y a pas de problème. Par contre en forêt où le chemin a été créé exprès, il n'y aura que des piétons.

De plus, il y a eu beaucoup de déprédation aux barrières posées. Une publication sera faite prochainement dans la Feuille officielle pour informer la population avant de poser ensuite des panneaux d'interdiction aux vélos ou autres (chiens en laisse). Les contrevenants seront amendables et c'est une volonté de toutes les communes concernées.

**PAL (plan d'aménagement local), état de la révision :**

Un grand travail a été réalisé à fin 2012, début 2013. Au mois d'avril 2013 un projet a été déposé pour un 2<sup>ème</sup> examen préalable soumis à l'Etat. La Commune attend toujours un retour qui était prévu début 2014 et qui a été annoncé pour le courant du mois de juin 2014. Ce nouveau PAL est important afin d'unifier les trois règlements communaux d'urbanisme, car actuellement Le Bry, Avry et Gumefens ont des règlements différents. Par contre, étant donné qu'il n'y a pas de nouvelle zone à bâtir, l'entrée en vigueur de la nouvelle LAT ne devrait pas trop toucher la Commune. Une fois le PAL en retour, une enquête publique et des séances d'information seront faites afin d'adopter ce nouveau plan l'aménagement local.

**Population résidente :**

Il y a 1'713 habitants au 22.05.2014. Il y a une tendance à une augmentation de la population. Le pic selon la tranche d'âge se situe entre 40 et 55 ans. Etant donné qu'il n'y a pas tellement de naissance, cela influencera sur le nombre de classes, mais peut-être que les nouvelles constructions sur la Commune amèneront des enfants. Ce graphique sera mis plus souvent à jour dans le journal communal.

**Ralentisseurs, route de Russille :**

Comme cela avait été fait pour la Route de l'Etrey qui mène au camping, des ralentisseurs ont également été installés à la Route de Russille. Cette route est en principe interdite aux poids lourds, mais certains l'empruntent quand même. Cette mesure est provisoire et non définitive, d'autres mesures devront également être prises dans certains quartiers, mais avant il faut attendre le retour du PAL. Il ne sera pas possible de prendre d'autres mesures plus restrictives si on ne traite pas l'ensemble de la Commune. L'analyse de ces futures mesures aura aussi un coût, il faudra mandater un urbaniste et pour cela demander l'avis de la population. Pour Russille qui est une route étroite, il y a beaucoup de circulation et il a été constaté que les habitants de Gumefens passent par là pour rejoindre Le Bry.

---

**Point 6.****Divers**

M. Jean-Jacques Reynaud demande si d'autres règlements que le PAL ne sont pas unifiés. Selon M. le Président, c'est le seul règlement qui est encore en trois versions. Les règlements actuels sont difficiles à appliquer étant donné que les distances aux limites, les indices et autres sont différents d'une ancienne commune à l'autre, et de ce fait beaucoup de dérogations doivent être données. Un exemple, les toits plats sont autorisés à Gumefens et Le Bry mais pas à Avry-devant-Pont. Il faudra également unifier la dénomination des zones.

M. Jean-Jacques Reynaud demande si l'état des bâtiments communaux est contrôlé de temps en temps, car celui de l'ancienne école de Gumefens se dégrade. Il estime que si on le laisse se délabrer, ça coûtera plus cher de le réparer après. M. Marcel Schmutz dit que la tournée des bâtiments a été faite, mais que les devis pour les réparations n'ont pas été demandés, il n'y a pas d'argent pour le moment. M. le Président précise qu'il y a quand même des travaux qui interviennent sur l'école de Gumefens, soit le changement de fenêtres et la pose de protection pour les enfants. Il a constaté qu'effectivement la façade de l'ancien bâtiment est tâchée, ce n'est pas le crépi qui part, il faudra contrôler si cela est dû à l'humidité.

M. René Bifrare demande si les ralentisseurs de trafic à la Route du Russille seront enlevés pour l'hiver ? M. le Président répond que oui, en octobre ou novembre. Ces ralentisseurs ont été mis d'entente avec le quartier suite à la pétition des habitants, il y a trop de trafic, la route est étroite et sans passage à piétons. Il faudra faire le point sur cette situation cet automne pour voir s'ils seront reposés l'année prochaine.

M. Jean-Pierre Bapst signale que le mur du jardin du bâtiment communal de la Cornache est passablement dégradé. M. Marcel Schmutz se demande s'il ne faudrait pas l'enlever et le remplacer par une barrière. M. Bapst en profite pour remercier la Commune pour les tables posées en Russille et au bord du lac. M. le Président précise que certaines tables ont été mises et prises en charge par l'Association du Sentier du Lac. Il informe également qu'il y a pas mal de bancs délabrés et que ça fait longtemps que la Commune est sans réponse et sans nouvelle de la Société de développement.

M. Marcel Sottas demande quand auront lieu les travaux pour les séparatifs à Malamoillie. M. Jean-Claude Balmer avise que la mise à l'enquête se fera début juin et les travaux sont prévus au mois de septembre, certains travaux sur place ont déjà été faits.

M. Sottas demande également où en sont les travaux pour « Les Terrasses d'Ogoz ». M. le Président a reçu ce jour une réponse du promoteur, il attend la disponibilité de l'entreprise et les travaux devraient démarrer en juin 2014. Ils ont un nouveau permis depuis mai 2013, valable deux ans.

M. Sottas demande combien de bâtiment font partie de cette mise à l'enquête et le pourcentage de la surface. M. le Président lui répond qu'il y a deux parcelles, soit tout le bas et le dessus de la route avec une parcelle au fond où il y a la cabane de chantier. Le permis actuel ne porte que sur les deux premiers immeubles et non sur les quatre prévus lors du premier permis de construire de 1993. Même s'il y a eu une analyse complète pour l'aménagement de toute la zone, le souci actuel est que seulement deux immeubles se construisent au fond du talus et c'est tout. La Commune a reçu la garantie que le promoteur a les moyens pour réaliser le projet, par contre c'est l'inconnue de savoir si tout va pouvoir se vendre et si l'entier sera réalisé.

M. Pierre-Justin Morard revient sur un sujet discuté lors d'une précédente assemblée, soit un différend que la Commune aurait avec l'Etat et l'entreprise qui a rénové la route cantonale Avry-Le Bry. Pour M. le Président il ne s'agit pas d'un différend et rappelle que la Commune avait été avisée au dernier moment des travaux, juste après l'Assemblée des budgets. Ce qui se passe de particulier aujourd'hui, c'est que la Commune n'a toujours aucun document qui donne un chiffre précis ni aucune facture reçue concernant le montant des travaux, juste une somme annoncée oralement. Rien n'a été payé à ce jour. Par contre il semblerait qu'il y a un litige entre l'Etat et l'entreprise qui a réalisé les travaux, c'est la raison pour laquelle le marquage au Bry n'est toujours pas fait, car on ignore encore si un nouveau tapis devra être posé. Ce qu'il faut savoir néanmoins, c'est que dès que l'Etat aura établi sa facture, le prélèvement se fera automatiquement sur le compte de la Commune et on se retrouvera de nouveau devant le fait accompli.

M. Jean-Pierre Bifrare s'inquiète de l'état du chemin pour piétons au Bry se situant en retrait d'environ 2 mètres entre la route de la déchetterie jusqu'au quartier de Monteau. Ce chemin est long d'environ 200 mètres et avait été réalisé il y a une quinzaine d'année, à l'époque où lui-même était Syndic, à la suite de plusieurs réclamations. Il n'est pas goudronné et était équipé de lanternes. Aujourd'hui il est en train de disparaître car il n'est plus entretenu. Selon lui, il a sa raison d'être puisque c'est une zone à 80 km/heure. De plus les piétons ne le voyant plus marchent directement sur le bord de la route cantonale. Il demande qu'il soit remis en état avec une couche de gravillon et éviter que les grandes herbes y poussent. La Commune n'est pas propriétaire du fond, mais c'est une utilisation du domaine public. M. Yvan Maillard informe que la limitation passera à 60 km/heure sur ce tronçon, une mise à l'enquête a passée dans la feuille officielle en avril 2014.

M. Bernard Morard demande si la Commune va suivre la mode de couper ou diminuer l'éclairage public une partie de la nuit. M. le Président répond qu'une analyse avait été faite avec le Groupe E. Il faut savoir qu'on ne peut pas simplement couper comme ça, il faut changer un certain nombre de pièces sur les lampadaires et le coût était estimé à environ fr. 55-60'000.00. Le calcul avait été fait pour connaître l'économie possible, mais il fallait compter près de 20 ans pour récupérer l'investissement, ce n'était donc pas une priorité. M. Yvan Maillard confirme qu'une source extérieure ne peut pas être coupée comme ça, il y faut échanger certains équipements électromécaniques qui sont à l'intérieur des luminaires et des sources. De plus, les luminaires ne sont en général pas adaptés et il faut tous les remplacer. Puis, il y a tout un nouveau système à penser car il faut toute une technologie pour gérer ça, étant donné qu'il n'est pas possible de mettre une horloge sur chaque lampadaire. Mais comme à présent la technologie avance, entre autre avec les LED, c'est un sujet qui devra être revu pour voir les intérêts que peut y avoir la Commune. Les services de l'environnement poussent les communes à économiser de l'énergie, mais pas que pour l'éclairage public, également pour les chauffages. M. Maillard rappelle que la Commune a déjà un avantage, puisque des centrales de chauffe au bois ont déjà été réalisées.

M. Jean-Jacques Reynaud demande qu'un effort soit fait dans le développement durable et qu'il faudrait investir dans ce genre de projet, sans toujours dire qu'il n'y a pas d'argent, à un moment donné il faut faire des frais. M. Marcel Schmutz lui explique qu'en plus tous les passages à piétons doivent rester illuminés. M. Michel Grivel relève que les installations d'éclairages ne sont pas vieilles.

M. Pierre Aviolat demande le pourcentage d'économie possible par rapport à la consommation actuelle globale. M. Maillard dit que par rapport à l'étude qui avait été faite, et vu l'évolution du marché dans ce domaine on ne peut pas comparer. Il faudra reprendre tout ça et remettre ce projet au goût du jour, on pourrait peut-être imaginer des économies de 30 ou 50 %, en sachant qu'après il faudrait voir aussi comment seraient gérés les points lumineux et les horaires.

M. Yvan Crettenand s'interroge quant à la barrière posée en haut de la Route de Thusy, située très loin du lac. Cette solution est impraticable et ne va pas inviter les gens à aller faire un pique-nique en famille au bord du lac, il demande comment descendre à pied depuis la place de parc avec tout le matériel. Comme le sujet a déjà été discuté dans une précédente assemblée, M. le Président rappelle juste que cette barrière n'est pas une demande de la Commune mais des habitants du quartier, payée par eux. La participation communale est de fr. 2'000.00 sur un budget de fr. 15'000.00. La fermeture n'est prévue qu'en haute saison. De plus, comme le sentier du lac passe par cette route étroite et vu l'affluence de trafic, il y a même eu des jeunes qui faisaient la course en haut de cette route, en cas d'accident ça serait la Commune qui serait jugée de ne pas avoir agi. Il n'y a pas eu d'opposition lors de la mise à l'enquête, si ce n'est une par rapport aux places de parc. Les préavis de l'Etat sont positifs, deux services sont venus voir avant la mise à l'enquête. M. le Président précise que l'année d'avant, il y a eu 5 interventions de la police de proximité.

Ce tronçon n'est pas un secteur privé, il est accessible à pied ou en vélo. D'autres accès véhicules, proche du lac, existent au Bry et à Gumefens (avec places de parc vers le terrain de football).

M. Crettenand demande comment descendre cette route avec un fauteuil roulant. M. Yvan Maillard lui pose la question s'il est déjà allé là-bas, en voiture, en période estivale en plus le week-end, apparemment pas. C'est un énorme problème, car les gens se parquent n'importe où, malgré les interdictions, et sont introuvables pour déplacer les véhicules gênants.

M. Crettenand estime que ce sujet aurait dû être discuté en assemblée et que des places de parc auraient dues être faites le long du chemin. M. le Président et M. Maillard rappellent que le bord de la route n'est pas du terrain communal, que le chemin ne peut pas être élargi et que toute la zone située près du lac est en zone de protection de la nature. Il est possible de stationner ailleurs, par exemple à la Cantine où l'accès piéton au « Pavillon » a été refait.

Mme Denise Liard souhaite savoir pourquoi c'est fauché autour de cette barrière alors que les bancs au bord du lac ne sont pas entretenus, il faut s'asseoir sur les orties.

M. Marc Nicolet donne des compléments concernant cette barrière. Il estime qu'il y a eu un grave déficit de communication de la part de la Commune. Il ne s'est pas senti informé car il n'a pas la Feuille officielle, d'ailleurs il demande qui l'a reçoit dans les habitants présents. Pour lui c'est une solution radicale, violente et injuste d'avoir posé cette barrière.

M. le Président conteste l'absence d'information, dans la mesure où il y a eu la publication prévue dans la feuille officielle, un affichage aux trois piliers publics de la Commune ainsi qu'un article dans le journal La Gruyère. Cette mise à l'enquête a d'ailleurs était simultanée avec la fermeture de l'accès « route Le Châtillon » (route en dessus du garage de la Cantine pour monter à Châtillon). Il y a eu 5 ou 6 oppositions pour la fermeture de l'accès à Châtillon, donc il ne faut pas dire que la population n'a pas vu les publications et n'a pas été informées. Il prend note qu'aujourd'hui un certain nombre de personne n'est pas d'accord avec cette barrière, mais c'est la Préfecture qui tranche avec un permis.

M. Jean-Pierre Bifrare demande qui entretient cette place et cette barrière. M. le Président répond que c'est la Commune qui fait l'entretien. Il demande également comment font les gens qui ont leur bateau là-bas pour s'y rendre. M. Maillard lui dit que toutes les personnes concernées auront l'accès et sont au courant des démarches.

M. Benz intervient et demande s'il faut impérativement lire la Feuille officielle pour être informé. M. le Président lui répond que c'est bien la voie officielle de publication, en plus des piliers publics. Dans cette affaire, il y a même eu un article dans le journal La Gruyère.

M. Steve Rime demande si un chemin est prévu entre la laiterie et Gumefens. M. le Président informe que cette question des trottoirs est récurrente. La fusion des anciennes communes impliquerait également de joindre les villages par des accès piétons. Il est évident qu'il y a des besoins mais ce n'est pas possible de tout faire en même temps. L'autre souci pour créer un chemin ou un trottoir est que si le terrain n'est pas communal, il faut l'autorisation du propriétaire du fonds et que s'il n'y a pas d'accord, il faut procéder à l'expropriation, ce qui peut durer quelques années. M. Yvan Maillard donne une information complémentaire, par rapport au nouveau PAL, une étude avait été faite pour la mobilité douce, mais tant que le PAL n'est pas accepté on ne peut pas avancer avec ça.

---

Comme il n'y a pas d'autres remarques, M. le Président clos l'Assemblée et remercie la Société de pêche qui va servir le verre de l'amitié. Il souhaite un bon été à chacun et donne rendez-vous à l'Assemblée des budgets cet automne.

**L'Assemblée est levée à 21h30.**

Approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 10 juin 2014

La Secrétaire

Laurence Rimaz



Le Syndic

Christophe Tornare

### Correction du présent PV

Lors de l'Assemblée communale du 18 décembre 2014, M. René Brifrare a demandé la correction de son prénom lors de ses deux interventions au point 6 (Divers) en remplacement de M. Jean-Pierre Bifrare

Approuvé par l'Assemblée communale du 18 décembre 2014

La Secrétaire

Laurence Rimaz



Le Syndic

Christophe Tornare